

REPUBLIQUE FRANCAISE

NUMERO DE SIRET 200 040 244 000 85	407 PRESTATIONS SERVICES DECHETS
------------------------------------	----------------------------------

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BRESSUIRE

PRESTATIONS SERVICES DECHETS BUDGET ANNEXE

BUDGET PRIMITIF - M4 ANNEE 2015

- (1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49
- (2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou budget annexe

SOUS PREFECTURE
Reçu le
- 7 AVR. 2015
79302 BRESSUIRE

Sommaire

I. Informations générales	3
Modalités de vote du budget	3
II. Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	6
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	7
B2 - Balance générale du budget - Recettes	8
III. Vote du budget	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	9
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	10
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	11
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	12
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	13
IV. Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	14
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	15
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	17
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	18
A6 - Etat des charges transférées	Sans objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre vote du budget	Sans objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	19
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	20
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans objet
D - Arrêté et signatures	
D1 - Arrêté et signatures	21

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L.2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art L 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT, art L.5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Délibération n°DEL-CC-2015-052

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

Mardi 24 MARS 2015

Le vingt-quatre mars deux mille quinze, 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni sur le site de St Porchaire, sous la présidence de Jean-Michel BERNIER, Président.

Membres : 79 – Quorum : 40

Étaient présents (64) : Jean-Michel BERNIER, Pierre Yves MAROULLEAU, Joël BARRAUD, Caroline BAUDOUIN, Jean-Marc BERNARD, Jacques BILLY, Bertrand CHATAIGNER, Yves CHOULEAU, Gaëtan DE TROCOFF, Robert CIRAULT, Sébastien GRELLIER, Jean-Luc GRIMAUD, Gérard PIERRE, Colette VIOLEAU, Cécile VRIGNAUD, Thierry BOUSSEAU, Marc BONNEAU, Michel BOUDEAU, Gilles CHATAIGNER, Nicolas COFFILLON, Françoise DIGUET, Josette DUFAURET, Marcel DUPONT, Pascale FERCHAUD, Estelle GERBAUD, Bernard GIRAUD, Yves GOBIN, Dany GRELLIER, Jean-Jacques GROLEAU, Serge LÉCOUTRE, Jean-Paul LOGEAS, Joël LOISEAU, Emmanuelle MENARD, Rami MENARD, Rachel MERLET, Philippe MICHONNEAU, Claude PAPIN, Gilles PE-RAUD, Karine PIED, Pascal PILOTEAU, Anne-Marie REVEAU, Jean-Yves BILHEU, Louis-Marie BIROT, Philippe BREMOND, Johnny BROUSSEAU, Jean-Pierre BRUNET, Pierre BUREAU, Yannick CHARRIER, Catherine CORNUAULT, Marguerite DUBRAY, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Thierry MAROLLEAU, Yves MORIN, Philippe MOUILLER, Michel PANNETIER, Claude POUSIN, Catherine PUAUT, Christian ROY, Yolande SECHET, Jean SIMONNEAU, Dominique TRICOT, Gérard VERGER, Véronique VILLEMONTÉX

Pouvoirs (12) : Erik BERNARD à Pierre BUREAU, Gaëlle BERNAUD à Serge LÉCOUTRE, Jany ROUGER à Johnny BROUSSEAU, Martine BREMAUD à Colette VIOLEAU, Jacques COPPET à Jean-Pierre BRUNET, Jean-Paul GODET à Jean-Paul LOGEAS, Dominique LENNE à Pascale FERCHAUD, Sylviane MORANDEAU à Pierre-Yves MAROLLEAU, Isabelle PANNETIER à Michel PANNETIER, Martine CHARGE BARON à Catherine PUAUT, David JEAN à Claude PAPIN, Philippe ROBIN à Véronique VILLEMONTÉX

Excusés (13) : Erik BERNARD, Gaëlle BERNAUD, Jany ROUGER, Emile BRÉGEON, Martine BREMAUD, Jacques COPPET, Jean-Paul GODET, Dominique LENNE, Sylviane MORANDEAU, Isabelle PANNETIER, Martine CHARGE BARON, David JEAN, Philippe ROBIN

Absents (2) : Patrice CLOCHARD, Bernard ARRU

Date de convocation : 18.03.2015

Secrétaire de séance : Anne-Marie REVEAU

FINANCES

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DU BUDGET ANNEXE "PRESTATIONS DE SERVICES"

Commentaire : Il s'agit de voter le Budget Primitif 2015 du Budget Annexe «Prestations de services». Ce Budget de gestion des déchets regroupera, après clôture du Budget REOM, l'ensemble des dépenses liées à cette compétence.

Vu les articles L1612-1 à L1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets :

Il est présenté la proposition de Budget Primitif pour l'année 2015 concernant le Budget Annexe «Prestations de services» de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 998 276,41 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	3 169 563,15 €

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- d'adopter le Budget Primitif 2015 du Budget Annexe «Prestations de services» avec reprise anticipée des résultats antérieurs, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 10 167 839,56 € ;
- de voter le Budget Annexe «Prestations de services» conformément à la nomenclature M 4 par nature, avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

ADOpte cette délibération.
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

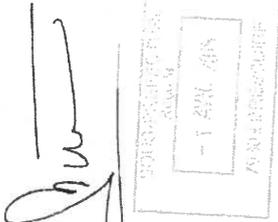
Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Jean-Michel BERNIER,

Acte rendu exécutoire
après dépôt au Sous-Préfet
Le 1^{er} AVR. 2015
et publication au Journal Officiel
du 1^{er} AVR. 2015

Le Président

Le Directeur Général des Services

Philippe BODY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 24/03/2015

DOCUMENT PROVISOIRE DANS L'ATTENTE DE L'EDITION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

BUDGET ANNEXE PRESTATIONS DE SERVICES DECHETS (407)

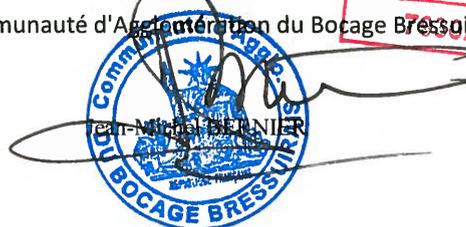
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actifs	-166 830.04
c. Résultats antérieurs de D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	1 130 378.30
Résultat à affecter: d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	963 548.26
Solde d'exécution de la section d'investissement e. Solde d'exécution cumulé d'investissement D 001 (Besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	258 474.55
f. Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement Excédent de financement	46 500.00
AFFECTATION (2) = d.	963 548.26
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672)	963 548.26
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	0.00 €

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Le Président
de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais



Le Trésorier de Bressuire

Benoît SAMSON



I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre(1) pour la section d'exploitation ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement.

avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 ;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense «opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 :

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres d'opérations d'équipement
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
 - budgétaires (délibération n° du
- (4) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent".
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
 - avec reprise des recettes de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	6 998 276.41	6 034 728.15
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0.00	0.00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0.00 (si déficit)	963 548.26 (si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	6 998 276.41	6 998 276.41

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	3 123 063.15	2 911 088.60
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	46 500.00	0.00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0.00 (si solde négatif)	258 474.55 (si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	3 169 563.15	3 169 563.15

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	10 167 839.56	10 167 839.56
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	5 445 568.00	0.00	5 291 900.00	5 291 900.00	5 291 900.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 107 800.00	0.00	1 196 300.00	1 196 300.00	1 196 300.00
65	Autres charges de gestion courante	600.00	0.00	4 500.00	4 500.00	4 500.00
Total des dépenses de gestion des services		6 553 968.00	0.00	6 492 700.00	6 492 700.00	6 492 700.00
66	Charges financières	135 200.00	0.00	33 200.00	33 200.00	33 200.00
67	Charges exceptionnelles	1 200.00	0.00	4 047.07	4 047.07	4 047.07
022	Dépenses imprévues	145 478.30	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des dépenses réelles d'exploitation		6 835 846.30	0.00	6 529 947.07	6 529 947.07	6 529 947.07
023	Virement à la section d'investissement (6)	223 470.00	0.00	139 329.34	139 329.34	139 329.34
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	378 220.00	0.00	329 000.00	329 000.00	329 000.00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		601 690.00	0.00	468 329.34	468 329.34	468 329.34
TOTAL		7 437 536.30	0.00	6 998 276.41	6 998 276.41	6 998 276.41

+	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0.00
=	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 998 276.41

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	5 275 407.00	0.00	4 934 500.00	4 934 500.00	4 934 500.00
74	Subventions d'exploitation	950 471.00	0.00	1 011 850.00	1 011 850.00	1 011 850.00
Total des recettes de gestion des services		6 225 878.00	0.00	5 946 350.00	5 946 350.00	5 946 350.00
77	Produits exceptionnels	27 600.00	0.00	40 700.00	40 700.00	40 700.00
Total des recettes réelles d'exploitation		6 253 478.00	0.00	5 987 050.00	5 987 050.00	5 987 050.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	53 680.00	0.00	47 678.15	47 678.15	47 678.15
Total des recettes d'ordre d'exploitation		53 680.00	0.00	47 678.15	47 678.15	47 678.15
TOTAL		6 307 158.00	0.00	6 034 728.15	6 034 728.15	6 034 728.15

+	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	963 548.26
=	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 998 276.41

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	420 651.19
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M49
- (6) DE 023 - RI 021 - DI 040 - RE 042 - RI 040 - DE 042 - DI 041 - RI 041 - DE 043 - RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
21	Immobilisations corporelles	11 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Total des opérations d'équipement	869 050.00	46 500.00	2 844 885.00	2 844 885.00	2 891 385.00
	Total des dépenses d'équipement	880 050.00	46 500.00	2 844 885.00	2 844 885.00	2 891 385.00
16	Emprunts et dettes assimilées	265 000.00	0.00	228 000.00	228 000.00	228 000.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	2 500.00	2 500.00	2 500.00
	Total des dépenses financières	265 000.00	0.00	230 500.00	230 500.00	230 500.00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 145 050.00	46 500.00	3 075 385.00	3 075 385.00	3 121 885.00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	53 680.00		47 678.15	47 678.15	47 678.15
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	53 680.00		47 678.15	47 678.15	47 678.15
	TOTAL	1 198 730.00	46 500.00	3 123 063.15	3 123 063.15	3 169 563.15

+	D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0.00
=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 169 563.15

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
13	Subventions d'investissement	71 880.00	0.00	68 530.00	68 530.00	68 530.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	320 018.84	0.00	2 374 229.26	2 374 229.26	2 374 229.26
	Total des recettes d'équipement	391 898.84	0.00	2 442 759.26	2 442 759.26	2 442 759.26
	Total des recettes financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Total des recettes réelles d'investissement	391 898.84	0.00	2 442 759.26	2 442 759.26	2 442 759.26
021	Virement de la section d'exploitation (4)	223 470.00		139 329.34	139 329.34	139 329.34
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	378 220.00		329 000.00	329 000.00	329 000.00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	601 690.00		468 329.34	468 329.34	468 329.34
	TOTAL	993 588.84	0.00	2 911 088.60	2 911 088.60	2 911 088.60

+	R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	258 474.55
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 169 563.15

Pour information :

Il s'agit, pour un budget vote en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	420 651.19
---	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DE 023 + RI 021 + DI 040 + RE 042 + RI 040 + DE 042 + DI 041 + RI 041 + DE 043 + RE 043

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée, et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité de rattachement

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure cet état (voir le détail Annexe IV-A7)

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 291 900.00		5 291 900.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 196 300.00		1 196 300.00
65	Autres charges de gestion courante	4 500.00		4 500.00
66	Charges financières	33 200.00	0.00	33 200.00
67	Charges exceptionnelles	4 047.07	0.00	4 047.07
68	Dot aux amort. aux dépréciations et aux prov.	0.00	329 000.00	329 000.00
023	Virement à la section d'investissement		139 329.34	139 329.34
Dépenses d'exploitation – Total		6 529 947.07	468 329.34	6 998 276.41

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0.00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 998 276.41
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0.00	47 678.15	47 678.15
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	228 000.00	0.00	228 000.00
	Total des opérations d'équipement	2 891 385.00		2 891 385.00
27	Autres immobilisations financières	2 500.00	0.00	2 500.00
Dépenses d'investissement – Total		3 121 885.00	47 678.15	3 169 563.15

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0.00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 169 563.15
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	4 934 500.00		4 934 500.00
74	Subventions d'exploitation	1 011 850.00		1 011 850.00
77	Produits exceptionnels	40 700.00	47 678.15	88 378.15
	Recettes d'exploitation – Total	5 987 050.00	47 678.15	6 034 728.15

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	963 548.26
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 998 276.41
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	68 530.00	0.00	68 530.00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 374 229.26	0.00	2 374 229.26
28	Amortissement des immobilisations		329 000.00	329 000.00
021	Virement de la section d'exploitation		139 329.34	139 329.34
	Recettes d'investissement – Total	2 442 759.26	468 329.34	2 911 088.60

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	258 474.55
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0.00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	3 169 563.15
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	5 445 568.00	5 291 900.00	5 291 900.00
6061	Fournitures non stockables	31 100.00	31 000.00	31 000.00
6063	Fournitures d'entretien	47 400.00	49 100.00	49 100.00
6064	Fournitures administratives	700.00	700.00	700.00
6066	Carburants	151 800.00	144 800.00	144 800.00
6068	Autres matières & fournitures	14 400.00	22 400.00	22 400.00
607	Achats de marchandises	6 200.00	5 000.00	5 000.00
611	Sous-traitance générale	4 201 568.00	4 126 500.00	4 126 500.00
6132	Locations immobilières	0.00	22 800.00	22 800.00
6135	Locations mobilières	125 000.00	171 200.00	171 200.00
6152	sur biens immobiliers	55 000.00	51 000.00	51 000.00
61551	Matériel roulant	87 500.00	71 400.00	71 400.00
61558	Autres biens mobiliers	85 700.00	88 200.00	88 200.00
6156	Maintenance	12 700.00	13 000.00	13 000.00
6161	Multirisques	36 000.00	37 300.00	37 300.00
618	Divers	11 300.00	9 800.00	9 800.00
6226	Honoraires	11 000.00	9 000.00	9 000.00
6227	Frais d'actes & de contentieux	200.00	200.00	200.00
6231	Annonces & insertions	3 500.00	4 500.00	4 500.00
6233	Foires & expositions	800.00	0.00	0.00
6236	Catalogues & imprimés	9 000.00	13 000.00	13 000.00
6238	Divers	8 900.00	8 500.00	8 500.00
6248	Divers	33 000.00	16 000.00	16 000.00
6256	Missions	4 100.00	4 200.00	4 200.00
6257	Réceptions	1 200.00	1 200.00	1 200.00
6262	Frais de télécommunications	8 300.00	8 300.00	8 300.00
6287	Remboursements de frais	497 700.00	377 900.00	377 900.00
63512	Taxes foncières	200.00	3 800.00	3 800.00
6358	Autres droits	1 300.00	1 100.00	1 100.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 107 800.00	1 196 300.00	1 196 300.00
6211	Personnel intérimaire	13 800.00	11 000.00	11 000.00
6218	Autre personnel extérieur	27 000.00	0.00	0.00
6411	Salaires, appointements	1 067 000.00	1 185 000.00	1 185 000.00
6471	Prestations directes	0.00	300.00	300.00
014	Atténuations de produits (7)	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	600.00	4 500.00	4 500.00
6541	Créances admises en non-valeur	600.00	4 500.00	4 500.00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		6 553 968.00	6 492 700.00	6 492 700.00
66	Charges financières (b) (8)	135 200.00	33 200.00	33 200.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	41 000.00	33 000.00	33 000.00
668	Autres charges financières	94 200.00	0.00	0.00
6688	AUTRES CHARGES FINANCIERES	0.00	200.00	200.00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 200.00	4 047.07	4 047.07
673	Titres annulés	1 200.00	4 047.07	4 047.07
68	Dotations aux prov et aux dépréciations (d) (9)	0.00	0.00	0.00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilées (e) (10)	0.00	0.00	0.00
022	Dépenses imprévues (f)	145 478.30	0.00	0.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		6 835 846.30	6 529 947.07	6 529 947.07
023	Virement à la section d'investissement	223 470.00	139 329.34	139 329.34
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	378 220.00	329 000.00	329 000.00
6811	Dotation / immob.incorp. corpo	378 220.00	329 000.00	329 000.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		601 690.00	468 329.34	468 329.34
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00

TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	601 690.00	468 329.34	468 329.34
-----------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	7 437 536.30	6 998 276.41	6 998 276.41
--	---------------------	---------------------	---------------------

		+	
RESTES A REALISER N-1 (13)			0.00

		+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)			0.00

		=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			6 998 276.41

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	2996.62
-Montant des ICNE de l'exercice N-1	- 4020.76
= Différence ICNE N - ICNE N-1	- 1024.14

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M41
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciation des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M49
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges (5)	0.00	0.00	0.00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	5 275 407.00	4 934 500.00	4 934 500.00
703	Ventes de produits résiduels	520 500.00	500 000.00	500 000.00
706	Prestations de services	864 800.00	742 200.00	742 200.00
7087	Remboursements de frais	3 890 107.00	3 692 300.00	3 692 300.00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0.00	0.00	0.00
74	Subventions d'exploitation	950 471.00	1 011 850.00	1 011 850.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	950 471.00	1 011 850.00	1 011 850.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		6 225 878.00	5 946 350.00	5 946 350.00

76	Produits financiers (b)	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels (c)	27 600.00	40 700.00	40 700.00
778	Autres produits exceptionnels	27 600.00	40 700.00	40 700.00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		6 253 478.00	5 987 050.00	5 987 050.00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	53 680.00	47 678.15	47 678.15
777	Quote-part des subventions	53 680.00	47 678.15	47 678.15
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (8)	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		53 680.00	47 678.15	47 678.15

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	6 307 158.00	6 034 728.15	6 034 728.15
---	---------------------	---------------------	---------------------

RESTES A REALISER N-1 (10)	0.00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	963 548.26
=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 998 276.41

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	2996.62
Montant des ICNE de l'exercice N-1	- 4020.76
= différence ICNE N - ICNE N-1	- 1024.14

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée délibérante porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M49

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DJ 040, RF 043 = DF 043

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT- DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	11 000.00	0.00	0.00
2182	Matériel de transport	11 000.00	0.00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors op.)	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0.00	0.00	0.00
	Opération d'équipement n° (1 ligne par op.) (5)	869 050.00	2 844 885.00	2 844 885.00
00010	COLLECTE ET TRAITEMENT DES DEC	18 000.00	95 605.00	95 605.00
00020	PREVENTION COMMUNICATION	48 000.00	25 000.00	25 000.00
00030	CENTRE DE TRI CHAUFFERIE	145 000.00	501 600.00	501 600.00
00040	DECHETTERIES	270 700.00	142 000.00	142 000.00
00050	TARIFICATION INCITATIVE	387 350.00	2 080 680.00	2 080 680.00
	Total des dépenses d'équipement	880 050.00	2 844 885.00	2 844 885.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	265 000.00	228 000.00	228 000.00
1641	Emprunts en euro	215 000.00	228 000.00	228 000.00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	30 000.00	0.00	0.00
1687	Autres dettes	20 000.00	0.00	0.00
18	Comptes de liaison : affecta° (BA, régie)	0.00	0.00	0.00
26	Participat° et créances rattachées	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	2 500.00	2 500.00
275	Dépôts, cautionnements versés	0.00	2 500.00	2 500.00
020	Dépenses imprévues	0.00	0.00	0.00
	Total des dépenses financières	265 000.00	230 500.00	230 500.00
45...1	Opérat. pour compte de tiers n°... (1 ligne par op.)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0.00	0.00	0.00
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 145 050.00	3 075 385.00	3 075 385.00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	53 680.00	47 678.15	47 678.15
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	53 680.00	47 678.15	47 678.15
13912	Régions	26 941.00	32 168.86	32 168.86
13913	Départements	9 611.00	15 509.29	15 509.29
13917	Budget communautaire & Fonds s	1 902.00	0.00	0.00
13918	Autres	15 226.00	0.00	0.00
	<i>Charges transférées</i>	0.00	0.00	0.00
041	Opérations patrimoniales (9)	0.00	0.00	0.00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	53 680.00	47 678.15	47 678.15

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 198 730.00	3 123 063.15	3 123 063.15
			+
		RESTES A REALISER N-1 (10)	46 500.00
			+
		D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0.00
			=
		TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 169 563.15

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre DI 040 - RE 042
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires
- (9) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre DI 041 - RI 041
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B 2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	71 880.00	68 530.00	68 530.00
1312	Régions	65 880.00	62 630.00	62 630.00
1313	Départements	6 000.00	4 900.00	4 900.00
1318	Autres	0.00	1 000.00	1 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	320 018.84	2 374 229.26	2 374 229.26
1641	Emprunts en euro	320 018.84	2 374 229.26	2 374 229.26
20	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00
Total des recettes d'équipement		391 898.84	2 442 759.26	2 442 759.26
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00	0.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0.00	0.00	0.00
18	Comptes de liaison : affectations à	0.00	0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des part.	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00
Total des recettes financières		0.00	0.00	0.00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (ligne par opé) (5)			
TOTAL DES RECETTES REELLES		391 898.84	2 442 759.26	2 442 759.26
021	Virement de la section d'exploitation	223 470.00	139 329.34	139 329.34
040	Opérat° ordre transfert. entre sections (6) (7)	378 220.00	329 000.00	329 000.00
28031	Frais d'études	14 424.00	0.00	0.00
28128	Autres terrains	5 001.00	0.00	0.00
28131	Bâtiments	37 615.00	0.00	0.00
28135	Installat° générale, agencement	55 906.00	90 000.00	90 000.00
28138	Autres constructions	3 231.00	0.00	0.00
28145	Installat° générale, agencement	2 805.00	0.00	0.00
28151	Instal. complexes spécialisées	3 134.00	0.00	0.00
28154	Matériel industriel	150 984.00	239 000.00	239 000.00
281745	Installat° générale, construct°	12 262.00	0.00	0.00
281757	Agencements, aménag. matériel	25 959.00	0.00	0.00
28181	Instal. agencement divers	2 561.00	0.00	0.00
28182	Matériel de transport	49 288.00	0.00	0.00
28183	Matériel de bureau & Info.	14 674.00	0.00	0.00
28184	Mobilier	376.00	0.00	0.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		601 690.00	468 329.34	468 329.34
041	Opérations patrimoniales (8)	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		601 690.00	468 329.34	468 329.34
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		993 588.84	2 911 088.60	2 911 088.60
				+
RESTES A REALISER N-1 (9)				0.00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)				258 474.55
				=
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES				3 169 563.15

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre RI 040 = DE 042

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(8) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 041

(9) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

OPERATION D'EQUIPEMENT N° (1) : 00010
 LIBELLE : COLLECTE ET TRAITEMENT DES DEC

(2) POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libellé (3)	Réalisations cumulée au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	28 221,60 a	0,00	95 605,00 b	95 605,00 b	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00
	Frais d'études	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	28 221,60	0,00	82 105,00	82 105,00	0,00
2135	Installat° générale construct°	0,00	0,00	43 905,00	43 905,00	0,00
2154	Matériel industriel	6 388,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2187	Agencements, améjng, Matériel	12 248,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	9 585,00	0,00	32 700,00	32 700,00	0,00
2183	Matériel de bureau & Info.	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	d
13	Subventions d'investissement	0,00	7 650,00
1312	Régions	0,00	4 750,00
1313	Départements	0,00	1 900,00
1318	Autres	0,00	1 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a + b)	-87 955,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

- (1) Obtenir un cadre par opération
 (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la région.
 (3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées.
 Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

OPERATION D'EQUIPEMENT N° (1) : 00020
 LIBELLE : PREVENTION COMMUNICATION

(2) POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libellé (3)	Réalisations cumulée au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	7 618,40 a	6 900,00	25 000,00 b	25 000,00 b	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	6 900,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	6 900,00	10 000,00	10 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 618,40	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
2154	Matériel industriel	7 618,40	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	d
13	Subventions d'investissement	0,00	10 000,00
1312	Régions	0,00	7 000,00
1313	Départements	0,00	3 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a + b)	-21 900,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

- (1) Obtenir un cadre par opération
 (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la région.
 (3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées.
 Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET		III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° (1) : 00030
LIBELLE : CENTRE DE TRI CHAUFFERIE

(2) POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libelle (3)	Réalisations cumulée au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	1 690,00 a	9 800,00	501 600,00 b	501 600,00 b	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	195 000,00	195 000,00	0,00
2013	Frais d'études	0,00	0,00	195 000,00	195 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 690,00	9 800,00	54 000,00	54 000,00	0,00
2135	Immobilier "général:construc"	1 690,00	9 800,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres	0,00	0,00	54 000,00	54 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	252 600,00	252 600,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	200 600,00	200 600,00	0,00
2315	Instal, matériel & outillage	0,00	0,00	52 000,00	52 000,00	0,00
RECETTES (répartition) (Pour information)			Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice		
TOTAL RECETTES AFFECTEES			0,00 d	50 880,00	50 880,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	50 880,00	50 880,00	0,00
1312	Régions		0,00	50 880,00	50 880,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT = (c+d) - (a + b)				-460 520,00		
Excédent de financement si positif						
Besoin de financement si négatif						

- (1) Ouvrir un cadre par opération
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET		III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° (1) : 00040
LIBELLE : DECHETTERIES

(2) POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libelle (3)	Réalisations cumulée au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	9 037,52 a	26 200,00	142 000,00 b	142 000,00 b	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 037,52	22 700,00	0,00	0,00	0,00
2132	Matériel de transport	9 037,52	22 700,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	3 500,00	142 000,00	142 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	3 500,00	139 900,00	139 900,00	0,00
2315	Instal, matériel & outillage	0,00	0,00	2 100,00	2 100,00	0,00
RECETTES (répartition) (Pour information)			Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice		
TOTAL RECETTES AFFECTEES			0,00 d	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT = (c+d) - (a + b)				-168 200,00		
Excédent de financement si positif						
Besoin de financement si négatif						

- (1) Ouvrir un cadre par opération
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET		III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° (1) : 00050
LIBELLE : TARIFICATION INCITATIVE

(2) POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libellé (3)	Révisions cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles	11 582,00	3 600,00	2 080 680,00	2 080 680,00	0,00
		1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions & droits assimilés	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 882,00	3 600,00	1 969 905,00	1 969 905,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	36 000,00	36 000,00	0,00
2154	Matériel industriel	9 882,00	0,00	1 628 905,00	1 628 905,00	0,00
2183	Matériel de bureau & info.	0,00	3 600,00	71 000,00	71 000,00	0,00
2188	Autres	0,00	0,00	234 000,00	234 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	110 775,00	110 775,00	0,00
2315	Instal, matériel & outillage	0,00	0,00	110 775,00	110 775,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	d
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a + b)	-2 084 280,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

- (1) Ouvrir un cadre par opération
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET		III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° (1) : 00101
LIBELLE : INSTALLATIONS GENERALES

(2) POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libellé (3)	Révisions cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installat° générale construct°	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	d
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

- (1) Ouvrir un cadre par opération
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées.
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE**

A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1.N	Montants des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
...						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
...						
...						
5194 Billets de trésorerie						
...						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du président de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Emprunts et dettes au 01/01/2015														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice					
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice		
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général		0,00		1 109 181,60					223 213,35	27 076,12	0,00			2 996,62

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt. (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

JS-1

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2015 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant du
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6)

1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement délimité de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits 14 % de l'encours 100.00% Montant en euros					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture							Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2015	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)													
Taux complexe													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turrel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES		A2.7

A2.7 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	MONTANT INITIAL DE LA DETTE	DEPENSES DE L'EXERCICE	DETTE RESTANTE
[...]			

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du 8 juillet 2014
Biens de faible valeur			
Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT)			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Etudes et recherche	5	
Linéaire	Logiciels	2	
Linéaire	Conteneurs points propres déchetterie	15	
Linéaire	Centre de tri	30	
Linéaire	Local gardien + branchements divers	15	
Linéaire	Clôture déchetterie	5	
Linéaire	Aménagements des déchetteries	15	
Linéaire	Petits travaux divers, bandes transporteuses	5	
Linéaire	Petits travaux annexes	15	
Linéaire	Clastras et plate forme béton	5	
Linéaire	Aménagement de points de collecte	15	
Linéaire	Panneaux photovoltaïques	5	
Linéaire	Bacs palette	5	
Linéaire	Petit matériel	5	
Linéaire	Tondeuse	5	
Linéaire	Balayeuse	5	
Linéaire	Presse	8	
Linéaire	Bacs roulants - composteurs	10	
Linéaire	Citerne à huile	10	
Linéaire	Broyeurs	10	
Linéaire	Pont bascule	15	
Linéaire	Panneaux béton	15	
Linéaire	Chaîne de tri	10	
Linéaire	Matériels industriels	10	
Linéaire	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	10	
Linéaire	Transpalette	5	
Linéaire	Véhicules légers	5	
Linéaire	Grues Kinshofer	6	
Linéaire	Camions et matériels de transport	6	
Linéaire	Chargeur - chariot de manutention	6	
Linéaire	Bennes	10	
Linéaire	Matériel de bureau et informatique	3	
Linéaire	Mobilier et rayonnage	10	
Linéaire	Panneaux d'informations	3	
Linéaire	Pictogrammes - Travaux peinture	3	
Linéaire	Extincteur	5	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		275 678.15	275 678.15
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		228 000.00	228 000.00
1641	Emprunts en euro	228 000.00	228 000.00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		47 678.15	47 678.15
13912	Régions	32 168.86	32 168.86
13913	Départements	15 509.29	15 509.29
020	Dépenses imprévues	0.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	275 678.15	46 500.00	0.00	275 678.15

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		468 329.34	468 329.34
Ressources propres externes de l'année (a)		0.00	0.00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		468 329.34	468 329.34
28135	Installat° générale, agencement	90 000.00	90 000.00
28154	Matériel industriel	239 000.00	239 000.00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	139 329.34	139 329.34

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	468 329.34	0.00	258 474.55	0.00	726 803.89

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	275 678.15
Ressources propres disponibles	726 803.89
Solde	451 125.74

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.1
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)
1	0.00	4 203 000.00	4 203 000.00	0.00	2 080 680.00	2 122 320.00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS
BUDGET PRESTATION DE SERVICES

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
Adjoint technique 2ème classe	C	14,00	1,80	15,80	10,60	0,60	11,20
Adjoint technique 1ère classe	C	2,00		2,00	2,00		2,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	6,00		6,00	6,00		6,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1,00		1,00	1,00		1,00
Agent de maîtrise	C	1,00		1,00	1,00		1,00
Technicien principal 2ème classe	B	3,00		3,00	2,00	1,00	3,00
Ingénieur principal	A	1,00		1,00	1,00		1,00
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE (j)							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		28,00	1,80	29,80	23,60	1,60	25,20

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995 ;

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temp plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité de l'agent, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temp de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	CI.1
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/15	

CI.2 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/15 CA2B BUDGET PRESTATION DE SERVICES (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2015	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Indice	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Adjoint technique 2ème classe	C	ENV	348		3-2	CDD
Technicien principal 2ème classe	B	ENV	357		3-2	CDD
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a article 3, 1er alinéa accroissement temporaire d'activité

3-b article 3, 2ème alinéa accroissement saisonnier d'activité

3-1 remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...)

3-2 vacance temporaire d'un emploi

3-1-1 absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-1-2 emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-1-3 emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-1-4 emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%

3-1-5 emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou

à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 article 21 de la loi n°2012-347 - contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 collaborateurs de groupe d'élus

A autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée déterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "A autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

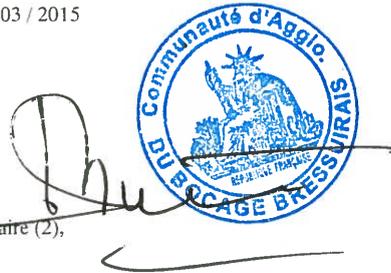
Nombre de membres en exercice :	79
Nombre de membres présents :	64
Nombre de suffrages exprimés :	76
VOTES :	
Pour	76
Contre	/
Abstentions	/

Date de convocation : 18/03/2015

Présenté par le Président (1),
A Bressuire, le 24 Mars 2015

Le Président,

Délibéré par le Conseil communautaire (2),
A Bressuire, le 24 Mars 2015

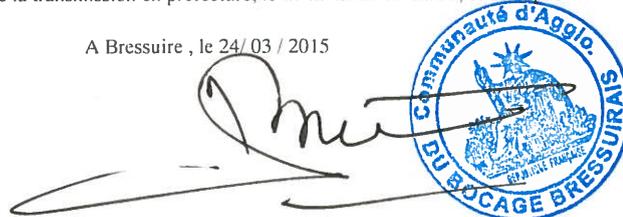


Les membres du Conseil Communautaire

--	--

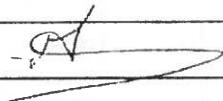
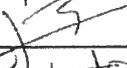
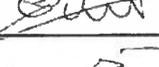
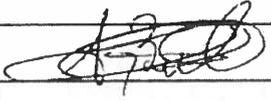
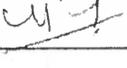
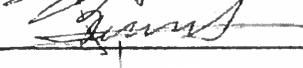
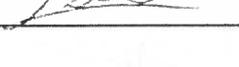
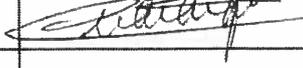
Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Bressuire, le 24/03/2015



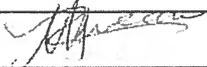
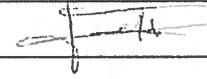
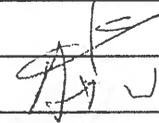
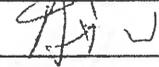
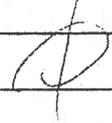
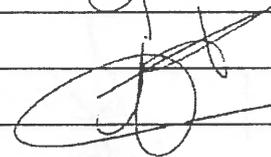
(1) Indiquer le "président du conseil d'administration" ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...

(2) L'assemblée délibérante étant :

Statut	CIVILITE	NOM	Prénom	Conseil Communautaire du 24/03/2015			
				signature (présence)	excusé	pouvoir	Donne pouvoir à
Titulaire	M.	ARRU	Bernard	absent			
Titulaire	M.	BARRAUD	Joël				
Suppléant	M.	GODET	Jean-Pierre				
Titulaire	Mme	BAUDOIN	Caroline				
Titulaire	M.	BERNARD	Erik		x	x	BUREAU Pierre
Titulaire	M.	BERNARD	Jean-Marc				
Suppléant	M.	CHAUVÉ	Frédéric				
Titulaire	Mme	BERNAUD	Gaëlle		x	x	LECOUTRE Serge
Titulaire	M.	BERNIER	Jean-Michel				
Titulaire	M.	BILHEU	Jean-Yves				
Suppléante	Mme	GAUVRIT	Marie				
Titulaire	M.	BILLY	Jacques				
Suppléant	M.	BILHEU	Christian				
Titulaire	M.	BIROT	Louis-Marie				
Suppléant	Mme	SOULARD	Christine				
Titulaire	M.	BOISSEAU	Thierry				
Titulaire	M.	BONNEAU	Marc				
Titulaire	M.	BOUDEAU	Michel				
Suppléant	M.	LE BARS	Pascal				
Titulaire	M.	BREGEON	Emile		x		
Titulaire	Mme	BREMAUD	Martine		x	x	VIOLLEAU Colette
Titulaire	M.	BREMOND	Philippe				
Titulaire	M.	BROSSEAU	Johnny				
Titulaire	M.	BRUNET	Jean-Pierre				
Suppléant	M.	LAGOGUÉE	Pascal				
Titulaire	M.	BUREAU	Pierre				
Titulaire	Mme	CHARGE BARON	Martine		x	x	PUAUT Catherine
Suppléant	Mme	TOURRENNE	Hélène				
Titulaire	M.	CHARRIER	Yannick				
Titulaire	M.	CHATAIGNER	Bertrand				
Suppléante	Mme	TURPEAU	Patricia				

Statut	CIVILITE	NOM	Prénom	Conseil Communautaire du 24/03/2015			
				signature (présence)	excusé	pouvoir	Donne pouvoir à
Titulaire	M.	CHATAIGNER	Gilles				
Suppléant	M.	ONILLON	Gilles				
Titulaire	M.	CHOUTEAU	Yves				
Titulaire	M.	CLOCHARD	Patrice	absent			
Titulaire	M.	COPPET	Jacques		x	x	BRUNET Jean-Pierre
Suppléant	M.	CHESSE	Patrice				
Titulaire	Mme	CORNUAULT	Catherine				
Suppléant	M.	BOULANGER	Philippe				
Titulaire	Mme	COTILLON	Nicole				
Suppléant	M.	BERTRAND	Olivier				
Titulaire	M.	DE TROGOFF	Gaëtan				
Suppléant	Mme	BONNET	Dany				
Titulaire	Mme	DIGUET	Francette				
Titulaire	Mme	DUBRAY	Marguerite				
Titulaire	Mme	DUFAURET	Josette				
Titulaire	M.	DUPONT	Marcel				
Suppléant	Mme	FOUILLET	Isabelle				
Titulaire	Mme	FERCHAUD	Pascale				
Suppléant	M.	TRAPU	Stéphanie				
Titulaire	Mme	GERBAUD	Estelle				
Titulaire	M.	GIRAUD	Bernard				
Suppléant	M.	METAIS	Jean-Claude				
Titulaire	M.	GIRAULT	Robert				
Suppléant	M.	MENARD	Yannick				
Titulaire	M.	GOBIN	Yves				
Suppléant	M.	CHARRIER	Gérard				
Titulaire	M.	GODET	Jean-Paul		x	x	LOGEAIS Jean-Paul
Suppléant	M.	GRIMAULT	Jean-Paul				
Titulaire	M.	GRELLIER	Dany				
Suppléant	Mme	ROY	Valérie				
Titulaire	M.	GRELLIER	Sébastien				

Statut	CIVILITE	NOM	Prénom	Conseil Communautaire du 24/03/2015			
				signature (présence)	excusé	pouvoir	Donne pouvoir à
Titulaire	M.	GRIMAUD	Jean-Luc				
Titulaire	M.	GROLLEAU	Jean-Jacques				
Suppléant	M.	MOTARD	Francis				
Titulaire	M.	GUILLERMIC	André				
Titulaire	Mme	JARRY	Marie				
Titulaire	M.	JEAN	David		x	x	PAPIN Claude
Suppléant	M.	POIRIER	Pascal				
Titulaire	M.	LECOUTRE	Serge				
Titulaire	Mme	LENNE	Dominique		x	x	FERCHAUD Pascale
Titulaire	M.	LOGEAIS	Jean-Paul				
Suppléant	M.	OLIVIER	Jean-Luc				
Titulaire	M.	LOISEAU	Joël				
Titulaire	M.	MAROLLEAU	Pierre-Yves				
Titulaire	M.	MAROLLEAU	Thierry				
Titulaire	Mme	MENARD	Emmanuelle				
Titulaire	M.	MENARD	Rémy				
Suppléant	M.	CHIRON	Georges				
Titulaire	Mme	MERLET	Rachèle				
Titulaire	M.	MICHONNEAU	Philippe				
Suppléant	M.	BROSSEAU	Dominique				
Titulaire	Mme	MORANDEAU	Sylviane		x	x	MAROLLEAU Pierre-Yves
Titulaire	M.	MORIN	Yves				
Suppléant	M.	GAUTHIER P	Patrice				
Titulaire	M.	MOUILLER	Philippe				
Titulaire	M.	PANNETIER	Isabelle		x	x	PANNETIER Michel
Titulaire	Mme	PANNETIER	Michel				
Titulaire	M.	PAPIN	Claude				
Suppléant	M.	BOISSONOT	André				
Titulaire	M.	PETRAUD	Gilles				
Titulaire	Mme	PIED	Karine				
Titulaire	M.	PIERRE	Gérard				

Statut	CIVILITE	NOM	Prénom	Conseil Communautaire du 24/03/2015			
				signature (présence)	excusé	pouvoir	Donne pouvoir à
Suppléant	M.	THIBAudeau	Guy				
Titulaire	M.	PILOTEAU	Pascal				
Suppléant	Mme	RABILLOUD	Hélène				
Titulaire	M.	POUSIN	Claude				
Suppléant	M.	AUDOUIT	Gérard				
Titulaire	Mme	PUAUT	Catherine				
Suppléant	Mme	RAUTUREAU	Chantal				
Titulaire	Mme	REVEAU	Anne-Marie				
Suppléant	Mme	VRIGNAULT	Marie-Claude				
Titulaire	M.	ROBIN	Philippe	manque signature	X	X	VILLEMONTAIX Véronique
Titulaire	M.	ROUGER	Jany		x	x	BROSSEAU Johnny
Suppléant	M.	JULIEN	Christian				
Titulaire	M.	ROY	Christian				
Suppléant	Mme	MARSAULT	Nicole				
Titulaire	Mme	SECHET	Yolande				
Suppléant	M.	CANTET	Jérôme				
Titulaire	M.	SIMONNEAU	Jean				
Titulaire	M.	TRICOT	Dominique				
Suppléant	M.	MERCERON	Philioppe				
Titulaire	M.	VERGER	Gérard				
Suppléant	M.	POINT	Serge				
Titulaire	Mme	VILLEMONTAIX	Véronique				
Titulaire	Mme	VIOLLEAU	Colette				
Titulaire	Mme	VRIGNAUD	Cécile	